

**DECISION PORTANT SIGNATURE DU CONTRAT DE SERVICES ET DE
MAINTENANCE DUONET (ECOLE DE MUSIQUE)**

Adm N° 2026- 103

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant la migration du logiciel « Duo » vers « DuoNET » pour l'école de musique, et de ce fait, de la nécessité d'assurer la maintenance du nouveau logiciel,

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

Il est décidé de souscrire un contrat de maintenance avec la Société Ars DATA sise 17 Rue Hermès – 31 520 RAMONVILLE SAINT AGNE.

ARTICLE 2 – TARIFICATION

La redevance annuelle est de :

DuoNET intranet accès (droits d'utilisation annuels, maintenance et hébergement) :

Montant HT :	686.00 €
TVA 20 % :	137.20 €
Total TTC :	823.20 €.

La redevance sera révisée annuellement selon l'indice SYNTEC et la formule suivante :
Nouveau prix = prix d'origine x (SYNTEC nouveau / SYNTEC d'origine)

ARTICLE 3 – DUREE

Le contrat de maintenance est conclu pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} juillet 2026.
Le contrat pourra être renouvelé par tacite reconduction et par période annuelle, sans excéder une durée totale de 3 ans.

ARTICLE 4 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 5 – AMPLIATION

Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Castelsarrasin.

ARTICLE 6 - RECOURS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse – 68 Rue Raymond IV – 31 000 TOULOUSE, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Fait à MOISSAC, le 13 juillet 2026.

Le Maire,



Romain LOPEZ